

**Délibération N°19**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	25

**OBJET :**

**CONTRAT RIVIERE  
POUR LA BESBRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mil vingt-deux**

**Le Cinq Décembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 29 Novembre 2022 s'est réuni,  
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. PERRET (pouvoir du titulaire M. LASSALLE)
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU.  
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN.  
Mme PÉRICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle qu'une pré-étude sur la Besbre a été réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels, après accord des trois principales collectivités concernées, à savoir la Communauté de Communes Entre Allier Besbre et Loire, Vichy Communauté et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

Le conseil communautaire a décidé, par délibération du 15 décembre 2020 de poursuivre le pré-diagnostic sur le versant de la Besbre.

L'étape suivante consiste en la réalisation d'une étude préalable à la signature d'un contrat territorial, aboutissant à la proposition d'un programme d'actions.

Aujourd'hui la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire se positionne pour conduire cette opération pour le compte des 3 EPCI concernés.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord à la poursuite des travaux sur le bassin versant de la Besbre en partenariat avec la Communauté de Communes Entre Allier Besbre et Loire et Vichy Communauté, et plus particulièrement la réalisation d'une étude complémentaire afin d'élaborer un programme d'actions sur l'ensemble du Bassin Versant de la Besbre.

- de mandater la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour conduire les opérations visant à mettre en œuvre un contrat territorial sur le bassin versant de la Besbre.

- d'autoriser Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires et à signer les documents pour la mise en œuvre de la poursuite de ce programme.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : - 7 DEC. 2022  
Publié ou Notifié  
le : - 6 DEC. 2022  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"VALS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"VALS DE LAPALISSE"